

Communiqué de presse

« PNDS, nouvelle plainte pénale et rassemblement à Nantes »

Nous venons de recevoir confirmation que la Société de Pathologie Infectieuse de Langue Française (SPLIF) refuse de signer le Protocole National de Diagnostic et de Soins (PNDS).

Pour rappel, celui-ci est un volet d'un plan national annoncé par Madame Marisol Touraine en 2016, qui vise à déterminer une nouvelle façon de diagnostiquer et de traiter les maladies vectorielles à tiques comme la maladie de Lyme.

Celui-ci n'étant pas adapté à cette pandémie puisque [réservé aux maladies rares](#), nous avons toujours été assez surpris qu'un PNDS soit proposé et accepté.

De part sa liberté de penser et d'agir, et malgré son nombre très important d'adhérents, notre association avait en début de cette année appris avec stupeur son exclusion du plan national sans fondement réel. Malgré cela et malgré les clauses de confidentialité auxquelles sont tenus les participants, nous avons déjà connaissance depuis plusieurs mois du contenu du Protocole National de Diagnostic et de Soins.

Pour ne citer que quelques points, comme la conférence de consensus de 2006, celui-ci confirme que la clinique du patient doit primer sur la sérologie. Celle-ci reste d'ailleurs d'actualité malgré les connaissances scientifiques actuelles.

Aucune reconnaissance du caractère chronique de la maladie de Lyme, aucune prise en charge des traitements puisque pas d'Affection de Longue Durée (ALD), et une antibiothérapie limitée à deux fois 28 jours !

Contrairement aux États-Unis, aucune mise en place d'un principe de précaution lors des dons du sang.

Et ce n'est pas l'ouverture de centres dédiés à ce type de pathologie qui rassureront les malades, puisque le peu de centres ouverts sont gérés par les détracteurs d'une forme chronique de la maladie de Lyme.

Tout comme la peur qui paralyse actuellement nos 250 médecins spécialisés dans ce type d'infection en France, et qui sont dans le collimateur du conseil de l'Ordre des Médecins et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Pendant que certains professeurs en Médecine désinforment la population et s'autoproclament « référents nationaux de la maladie de Lyme », nous faisons face à une vague de tentatives de suicide et de décès sans précédent.

Aujourd'hui il y a urgence d'agir, c'est de vies humaines dont on parle !

Il est grand temps que chacun assume sa part de responsabilité dans ce scandale sanitaire et que les malades chroniques puissent enfin se soigner dans la dignité et avec leur choix thérapeutique.

Parce que justice doit être faite le plus rapidement possible, nous appelons nos 2500 adhérents à rejoindre immédiatement notre [plainte pénale](#) contre le déni.

Et parce que nous souhaitons dire stop à la désinformation, nous les appelons aussi à nous rejoindre le 14 juin prochain, pour [une grande manifestation](#) devant la Cité des Congrès à Nantes lors des [Journées Nationales d'infectiologie](#). Pour l'occasion nous avons adressé [un courrier](#) à 900 infectiologues de France.

Contact :

Président de l'association - Matthias Lacoste 06 81 85 48 75

Avocat de l'association – Me Bernard Benaïem 06 45 10 11 12